



# L'ACCEPTATION ET LA GESTION DE LA FLORE SPONTANÉE SUR L'ESPACE PUBLIC

MODE DE VALIDATION :  
NON CERTIFIANT

## OBJECTIFS

- changer de regard sur la flore spontanée, identifier la flore spontanée pour mieux la gérer, et maîtriser les techniques préventives pour limiter le désherbage,

## PRE-REQUIS

Aucun

## PUBLICS CONCERNES

Tous publics

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Entretien

## CONTENU

- Les différentes perceptions de la flore spontanée,
- Les différentes caractéristiques de la flore spontanée (espèces invasives...),
- L'identification de l'impact des interventions sur la dynamique végétale,
- Les plans de désherbage : objectifs recherchés et mise en œuvre,
- Les techniques préventives pour limiter le développement de la flore (paillage, couvre sols),
- L'enherbement pour ne pas désherber,
- Les techniques de désherbage sans pesticide et leurs impacts (outils, éco-pâturage),
- La communication auprès des usagers(ères).

**EVALUATION FIN DE FORMATION** : Evaluation en situation professionnelle

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Capacité d'accueil : 12 stagiaires minimum

Durée moyenne totale : 3 jours

- En centre : 18 heures

Période : De mai à novembre

Recrutement : septembre

## COUT DE LA FORMATION

A partir de 198 euros TTC\*  
par stagiaire

Activité non soumise à la TVA  
( Article 261 4-4a du CGI )

\*selon financement

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Salle de cours
- Exploitation agricole

## TYPE DE VALIDATION

Attestation de formation

## FRAIS PEDAGOGIQUES

Aucun frais annexe

**FINANCEMENTS PRIS EN CHARGE**  
selon le profil du demandeur par

CTM  
Aide  
individuelle à  
la formation  
pour les  
demandeurs  
d'emploi

POLE  
EMPLOI  
Aide pour  
les  
demandeurs  
d'emploi

OPCO  
pour abondement  
d'un CPF individuel  
OU CPF Transition  
professionnelle  
pour les salariés

CPF individuel  
+  
AUTOFINANCEMENT  
pour les salariés  
et les demandeurs  
d'emploi

## ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanente, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, le référent Handicap est à votre disposition pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifique et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de formation en présentiel :

7h30 -11h45 / 12h30-14h30

Parking visiteurs

Restauration collective possible uniquement sur le site du ROBERT  
(sauf pendant les congés scolaires) : tarif 4,35 € le repas

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contactez le secrétariat :

- par téléphone au 05.96.65.40.98 / 06.96.24.01.79

- par mail : [cfppa.le-robert@educagri.fr](mailto:cfppa.le-robert@educagri.fr)

Consultez notre site internet :

<https://eplefpa-lerobert.educagri.fr/cfppa>

